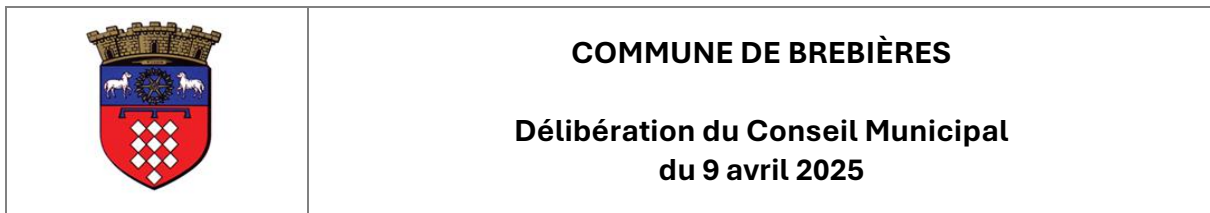


République Française  
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



**Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 10 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

**ABSENTS :**

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. DEPREZ Grégory
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à Mme DOUVVIN Karine
Mme BREMARD Céline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
Mme POTEAU Nathalie	donne pouvoir à M. DUCONSEIL Rémi

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BODNIEFSKI Marina

**Membres en exercice : 29**

**Présents : 23**

**Quorum : 15**

**Votants : 29**

**FINANCES**

**3 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SALON DU LIVRE 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la Commune organise un Salon du Livre. Il précise que, dans le cadre du Schéma de Développement de la Lecture Publique 2024-2028, adopté par délibération du Conseil Départemental du 24 juin 2024, il est possible de solliciter une subvention en fonctionnement pour le salon du livre 2025.

Cette aide financière permettrait de soutenir l'organisation de cet événement culturel et de favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour l'ensemble des habitants.

Le coût prévisionnel de cet évènement est estimé à 10 950 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

**☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais pour l'organisation du Salon du Livre 2025 ;


- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,**  
**Maire.**

**Marina BODNIEFSKI,**  
**Secrétaire de séance.**

Publiée le 24/4/2025  
Affichée le 24/4/2025

Envoyé en préfecture le 24/04/2025  
Reçu en préfecture le 24/04/2025  
Publié le   
ID : 062-266201730-20250409-DCM202517-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>